

Côture non obligatoire.
Possibilité de clore par un mur à bord arrondi en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,20m.

- mur en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,60m maximum.
- ou
- murette surmontée d'une grille à barreaudage simple, d'une hauteur maximum 1,50m. Pas de muret de transparence, le tout d'une hauteur de 1,60m maximum.

Cloûtures végétales, constituées par des haies d'essences locales doublées ou non d'un grillage à moutons galvanisé à mailles carrées, supporté par des poteaux bois naturel (châtaignier ou équivalent) espacés tous les 2 ou 3m. Hauteur maximale 1,50m. Pas de muret de sous-bassement ou mur barbu, ni bordure en délimitation.

Cloûtures végétales, constituées par des haies d'essences locales doublées ou non d'une grille ou d'un grillage. Une assise maçonnerie de 0,20 de hauteur maximale est autorisée. La Hauteur des clôtures ne peut excéder 1,80m.



Commune de PUYRAVAILT
Lotissement La Sablière
SCHEMA DES CLOTURES



Vous êtes notre bien le plus précieux!

Groupe MARTEL
LETS DE VIE & SERVICES
IMMOBILIERS

Département de la Charente-Maritime

Commune de PUYRAVAILT
Chemin Vert
RD 205 E5

Lotissement La Sablière

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

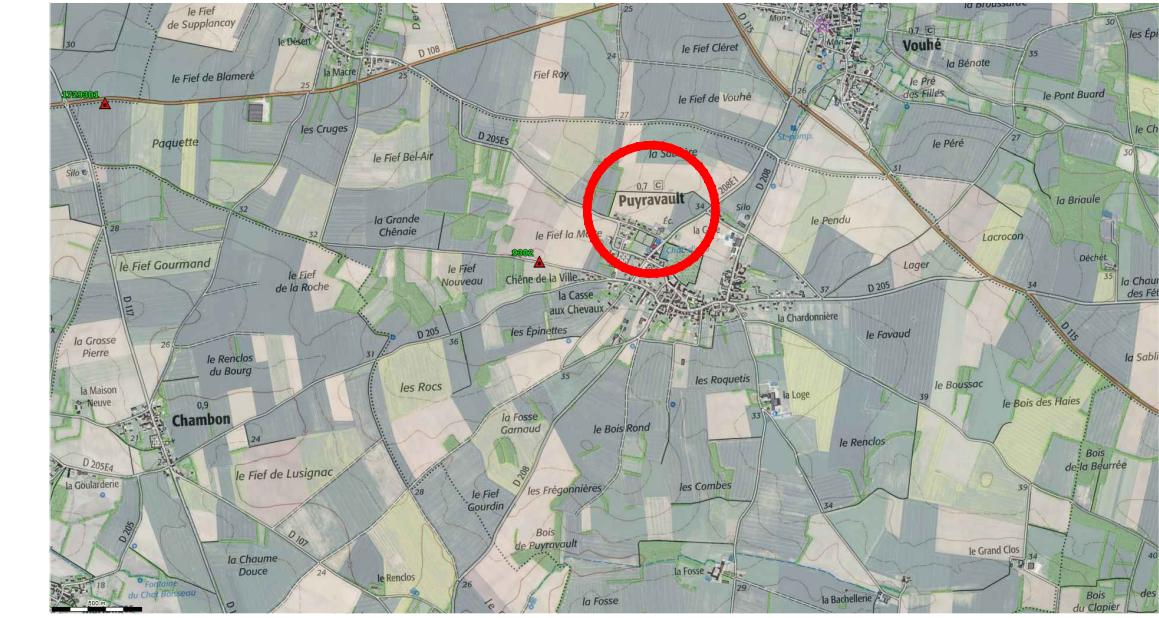
Lot n° 25

Cadastré : C n° 1040

Surface : 418 m²

Permis d'aménager n° PA 01729321 .A0001
délivré le 05 octobre 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architecte Urbaniste :

ARCHI'TECK AND CO
62 Avenue Emile Normandin
17000 LA ROCHELLE
Tél: 06.52.73.82.49

E-mail : architeckandco@gmail.com

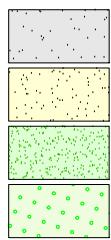
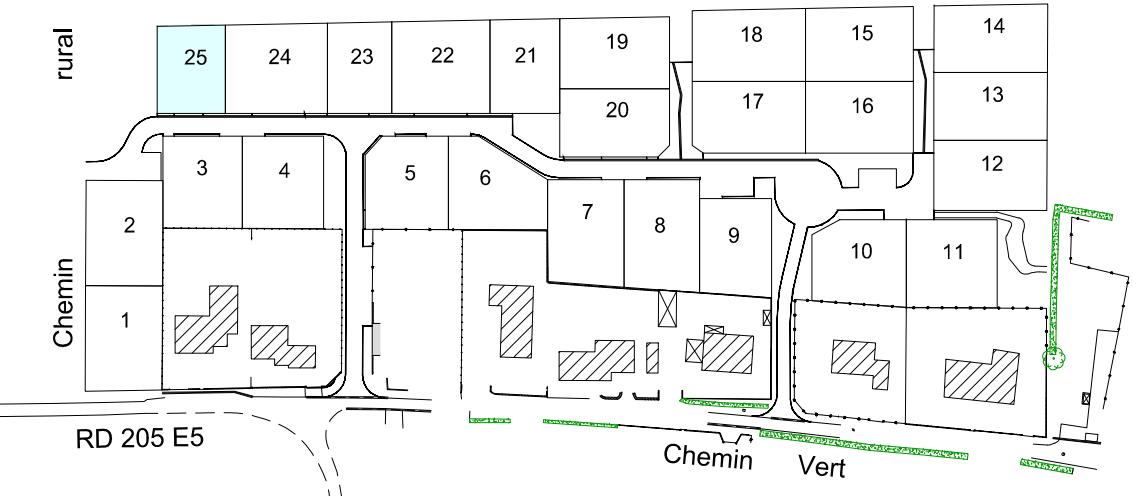
Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

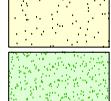
E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation

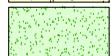
Echelle : 1/200



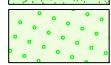
Enrobés



Stabilisé calcaire



Herbe



Dalle gazon
ou autre revêtement perméable végétalisé



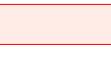
Accès véhicule au lot - Position obligatoire



Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout
ou partie de la façade de présentation sur la rue
de la construction principale.



Dès qu'un point de la construction touche cette ligne,
la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre
d'au moins 1m² de surface pour un rez de chaussée et des
fenêtres d'une surface minimum de 3m² pour une maison
à étage.



Zone inconstruisible sur une largeur de 3m
Haie existante à conserver



Construction limitée à un rez-de-chaussée



Caniveau CC1



Bordure béton



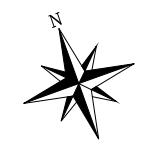
Altitude terrain naturel au 17/11/2022
24.50



Aire de présentation des containers.
Position et dimension à adapter au fonctionnement.



Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)
Périmètre du lotissement



(C 49)

(C 840)

